

DOSSIER D'ORIENTATION POUR LA PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES

L'objectif de ce dossier d'orientation est d'aider les familles et les jeunes qui ont des besoins complexes. Une fois le formulaire rempli, les familles auront accès à un planificateur de services coordonnés. Il s'agit d'une personne qui travaille avec la famille pour établir un plan qui l'aide à coordonner les services pour atteindre ses objectifs. Dans la mesure du possible, les informations recueillies dans ce dossier permettront aux familles d'éviter d'avoir à répéter leur histoire plusieurs fois.

Outre les informations démographiques de base, le dossier d'orientation comprend les sections suivantes :

1. Outil de sélection : si la famille répond aux exigences décrites dans la liste de vérification de l'aptitude, la partie 2 (formulaire d'orientation) peut être remplie. Si le client ne répond pas aux critères d'aptitude pour la PCS, veuillez continuer à l'orienter vers d'autres partenaires communautaires pour répondre aux besoins de la famille.
2. Formulaire d'orientation : veuillez vous assurer d'inclure le « niveau » de service dont vous avez besoin.
3. Consentement signé : la planification coordonnée des services étant un programme à participation volontaire, le consentement de la famille doit être fourni pour que la demande soit traitée.

Renseignements démographiques		
Nom légal de l'enfant ou du jeune :	Nom et pronom préférés de l'enfant ou du jeune :	
Indicateur de sexe sur les documents légaux : <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> X	Date de naissance :	Sexe :
Adresse :		
Nom, pronom et lien de parenté du (des) parent(s) ou tuteur(s) :		
Numéro de téléphone et meilleur moment pour les joindre :		Adresse électronique du parent ou du tuteur (facultative) :
Adresse et numéro de téléphone (si différents de ceux de l'enfant) :		
Accord de garde :		
Noms, pronoms et âges des frères et sœurs vivant sous le même toit :		
Langue(s) parlée(s) :		Se déclare comme autochtone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Commentaires :

Interprète requis? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Commentaires :	Transport requis? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Tout problème de sécurité :	Tout autre besoin d'adaptation :

Étape 1 : Outil de sélection

*L'outil de dépistage doit être rempli par un prestataire de services pour évaluer si la situation de la famille ou de l'enfant est appropriée pour la planification coordonnée des services. Si l'enfant, le jeune ou la famille répond aux critères, veuillez remplir le **formulaire d'orientation** et joindre un **consentement** signé (les deux sont joints ci-dessous). Veuillez soumettre les formulaires par voie électronique à l'Hôtel-Dieu Grace Healthcare, à l'attention du responsable de la planification coordonnée des services, ou par télécopieur au 519 257-5212. Si vous avez des questions sur le programme de planification coordonnée des services ou sur ces formulaires, veuillez appeler le 519 257-5215 et demander à parler au responsable de la planification coordonnée des services.*

Date d'achèvement de l'outil de sélection	Cliquer ou taper pour saisir une date.
Nom de l'agence qui remplit l'outil	
Personnel de l'agence qui remplit l'outil	

Veuillez répondre aux questions suivantes concernant l'enfant ou le jeune identifié afin de déterminer son aptitude :	
1. L'enfant ou le jeune est-il âgé de 0 à 18 ans OU de 18 à 21 ans et est toujours scolarisé?	Oui _____ Non _____
2. L'enfant ou le jeune a-t-il des besoins particuliers multiples ou complexes?	Oui _____ Non _____ Demande ou diagnostic lié à des besoins particuliers <input type="checkbox"/> Physiques <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Émotionnels ou comportementaux <input type="checkbox"/> Sociaux <input type="checkbox"/> Médicaux (médicalement fragile) <input type="checkbox"/> Intellectuels <input type="checkbox"/>
3. L'enfant ou le jeune reçoit-il en ce moment plus d'un service ou plus d'une aide, ou est-il prévu qu'il commence?	Oui _____ Non _____
4. La famille rencontre-t-elle des obstacles à la coordination des services pour son enfant ou jeune?	Oui _____ Non _____ Forces d'adaptation et adaptabilité _____ Santé et bien-être des autres membres de la famille _____ Barrières linguistiques ou d'alphabétisation _____ Soutien social ou communautaire limité _____ Exigences concurrentes : soins aux enfants et emploi _____ Instabilité financière _____
5. L'enfant, le jeune ou la famille sont-ils déjà engagés avec des prestataires de services?	Oui* _____ Non _____

	Si l'enfant, le jeune ou la famille ne sont pas déjà en contact avec les prestataires de services nécessaires, veuillez les orienter vers ces derniers à ce moment-ci.
6. La famille convient-elle à la planification coordonnée des services?	Oui _____ Non _____

*Si vous êtes déjà en contact avec des prestataires de services, veuillez l'indiquer ci-dessous :		
Prestataire	Recevant	En attente ou dans le besoin
Services de rééducation (ergothérapie, physiothérapie, orthophonie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services d'autisme ou services de développement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien au développement de la petite enfance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services de relève	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Société d'aide à l'enfance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien à l'éducation spécialisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services de soutien clinique et de santé mentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien aux soins infirmiers du RLISS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien à l'identité des LGBTQIA2S+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Pour être admissible au programme, vous devez répondre OUI aux **quatre premières questions**. L'outil de sélection peut être revu à tout moment, en fonction de l'évolution des circonstances. Si vous avez des questions concernant l'outil de sélection, veuillez contacter un membre de notre département de planification coordonnée des services.*

Si vous avez répondu OUI aux quatre premières questions, veuillez passer au formulaire d'orientation à la page suivante.

Étape 2 : Orientation vers la planification coordonnée des services

Il existe trois niveaux de service. Veuillez choisir le niveau de service pour lequel vous êtes orienté :	
Option 1 : Consultation – Le personnel de l’organisme communautaire orienteur agira en tant que planificateur de services coordonnés et établira un plan de services coordonnés en consultation avec un planificateur de services coordonnés de l’HDGH	
Option 2 : Partenariat – La coordination et la facilitation du programme de planification coordonnée des services seront assurées par un processus de collaboration entre l’organisme orienteur et un représentant de l’équipe de PCS de l’HDGH.	
Option 3 : Coordination de la planification des services – Un planificateur de coordination des services de l’HDGH est nécessaire pour diriger la planification coordonnée des services.	

Problèmes de santé et médicaux, y compris le diagnostic (le cas échéant) :
Forces de l’enfant, du jeune et de la famille (veuillez en citer au moins 2 ou 3) :
Qu’est-ce qui fonctionne bien?
Qu’espérez-vous voir changer avec la participation à la planification coordonnée des services? (Par exemple, une meilleure communication entre les fournisseurs de services, une plus grande confiance des parents dans l’orientation des soins de leur enfant ou de leur jeune, la réalisation d’un plan de services coordonnés, etc.)

Énumérer les services actuels que cet enfant, ce jeune ou cette famille reçoivent et le soutien qu'ils apportent, ainsi qu'une personne-ressource pour chaque service :

Étape 3 : Consentement à la planification coordonnée des services

Veillez joindre un consentement signé de votre organisme (compte tenu des restrictions actuelles liées à la COVID, un consentement téléphonique ou verbal est acceptable).

L'orientation vers la planification coordonnée des services doit se faire parallèlement à l'orientation vers d'autres services, en particulier s'il y a une attente pour la planification coordonnée des services. L'orientation vers la planification coordonnée des services ne doit pas empêcher une famille d'accéder à d'autres services appropriés.

La planification coordonnée des services n'est pas un point d'accès obligatoire ni une porte d'entrée et les coordonnateurs de la planification des services ne sont pas chargés de déterminer l'admissibilité à d'autres programmes.

Une fois l'orientation reçue, un membre de notre équipe de planification coordonnée des services communiquera avec la source de l'orientation, ainsi qu'avec la famille, pour discuter les prochaines étapes.